



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Ré n° :

Axe :

Objet :

ORDRE DE MISSION

Mademoiselle NIYOKINDI Agnès, fonctionnaire
au Ministère de la Famille et du Développement Commu-
nautaire, Service de la Jeunesse se rend de Kigali
à Butare pour assister à la réunion générale de la
Coopérative Konfigi.

La mission commence Mardi le 23 et dure la
journée du 23 même.

Donné à Kigali, le 22 Mars 1971

Pour le MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,

le DIRECTEUR DE LA JEUNESSE
GATSIMBANYI Gervais.

Gatsimbanyi G.
GATSIMBANYI G.



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

ORDRE DE MISSION

Mademoiselle NIYOKINDI Agnès, fonctionnaire
au Ministère de la Famille et du Développement Commu-
nautaire, Service de la Jeunesse se rend de Kigali
à Butare pour assister à la réunion générale de la
Coopérative Konfigi.

La mission commence Mardi le 23 et dure la
journée du 23 même.

Donné à Kigali, le 22 Mars 1971

Pour le MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
le DIRECTEUR DE LA JEUNESSE
GATSIMBANYI Gervais.

Gervais
GATSIMBANYI G.



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU
DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Réf. n° :

Annexe :

Objet :

ORDRE DE MISSION

Mademoiselle NIYOKINDI Agnès, fonctionnaire
au Ministère de la Famille et du Développement Commu-
nautaire, Service de la Jeunesse se rend de Kigali
à Butare pour assister à la réunion générale de la
Coopérative Konfigi.

La mission commence Mardi le 23 et dure la
journée du 23 même.

Donné à Kigali, le 22 Mars 1971

Pour le MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE,
le DIRECTEUR DE LA JEUNESSE
GATSIMBANYI Gervais.

Gatsimbanyi G.
GATSIMBANYI G.

RAPPORT, COMPTE-RENDU DE LA
REUNION GENERALE DES COOPERATEURS DE
LA KONFIGI (à BUTARE)

(23 Mars 1971)

Compte-rendu Réunion générale de la
Coopérative Konfigi (Gihindamuyaga)
du 23 Mars 1971

J'ai assisté à cette réunion en tant que déléguée du Ministère, Service de la Jeunesse. La réunion a débuté un peu tard parce que les membres n'étaient pas arrivés. Jusqu'à la fin de la réunion, 19 membres sur 28 étaient présents. Le Président de la coopérative qui a lui même dirigé la réunion, (le bourgmestre de la commune Mbazi), le vice-Président (le député Rwamakuba n'y étant pas), Le Secrétaire et le gérant de la Coopérative. La réunion a débuté par la lecture du compte-rendu de la réunion précédente du 21 février 1971 qui a discuté de la ristourne à donner aux coopérateurs.

- Dans cette réunion les points suivants vont intéresser les échanges
- . Le bilan des dépenses et des recettes en argent, enfin la situation actuelle du budget, je note, en passant les 58.260 frs qui sont destinés aux ristournes.
 - . Les ristournes aux coopérateurs
 - . Renouvellement de deux membres du Conseil d'administration.

Le coogérant en stage a donné aux coopérateurs la situation du budget en chiffre en expliquant les dépenses réalisés pour l'amortissement de la maison, le mobilier.... et les remboursements faits. Après quoi il a passé au deuxième point; les ristournes, Lors de la deuxième réunion, l'assemblée générale s'était entendue que la ristourne sur les fruits sera donnée comme suit:

Fruit	Ristourne (1 fraction du prix total des fruits vendus par le coopérateur)
Fraises	1/2
Citrons	1/2
Oranges	1/4
Papaye	1/3
Maracoudja	1/2
Goyaves	1/4
Rhubarbe	1/4
Ananas	1/4
Prunées	1/2

Les fruits à plus grande ristourne, manquent à la coopérative, c'est pour encourager leur production qu'on a promis une grande ristourne à ceux qui vont les produire.

CES ristournes ont intéressé les participants parce que même, un coopérateur a pu toucher 10.107 frs pour les fraises qu'il a vendu à la coopérative. En plus de cette ristourne sur fruits ils ont tous reçu l'intérêt de leurs parts sociales 3%, (part sociale 1000 frs/an)

Le Président de la réunion (président du conseil d'administration) fait remarquer que si on garde les mêmes fractions de ristourne sur fruits on ne va pas finir de rembourser le local et insiste que d'abord l'intérêt de la coopérative avant les intérêts personnels. C'est pourquoi tous les membres participants à la réunion après avoir discuté et approuvé la remarque du président, ils ont vite dit qu'il fallait changer les fractions. Le président propose de nouvelles:

Fruit	Fraction du prix total des fruits vendus par le coopérateur par an
Fraises	1/3
Citrons	1/3
Oranges	1/4
Papye	1/4
Maracoudja	1/3
Goyaves	1/4

Rhubarbe	1/5
Ananas	1/4
Prunes	1/3

Les coopérateurs étaient contents. Directement on a passé au point dernier qui était sur l'ordre du jour, renouveler deux membres du conseil d'administration.

Puisque suivant leurs statuts, deux membres du comité d'administration doivent être remplacés tous les ans.

Le délégué du Ministère de la famille au bureau des coopératives rappelle ici, l'article 33 du statut régissant les élections du conseil d'administration. Alors on discuta longtemps sur la procédure à suivre et tomba d'accord pour élire tout le conseil d'administration en essayant de remplacer 2 membres par deux nouveaux.

Elections

Trois nouveaux membres et trois anciens font le nouveau conseil d'administration, celui ci procédera à l'élection de son président et à la désignation des conseillers. Après ces élections et ce travail, le délégué du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire au Bureau des coopératives rappelle le rôle du conseil d'administration;

- Il doit poursuivre des activités de la coopérative, aider les membres,
- envoyer des rapports au Bureau des coopératives, des comptes rendu des réunions
- envoyer détaillé, l'emploi et l'état du budget de la coopérative.

Des questions se posèrent au délégué du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire: La prochaine réunion, qui va la convoquer?

- R. L'ancien président du comité d'administration va continuer son travail jusqu'à l'élection du nouveau président (les coopérateurs participants approuvèrent)
- Q. Les coopératives sont-elles aidées et comment peut on avoir de l'aide?
- R. Les coopératives qui ont besoin de l'aide introduisent une demande d'emprunt auprès de la Caisse Sociale par ex. ou autres sociétés. Nous aidons les coopératives qui boitent ou celles que nous voyons entrain de tomber.

Un des participants posa une question suggérant une bonne idée: Pourquoi on ne ferait pas un autre produit que la confiture pour varier, multiplier, intensifier les activités des coopérateurs. Par ex. faire du sirop, faire des pains qui se mangent avec de la confiture. Le gérant de la coopérative précisa qu'ils avaient le projet de faire des fruits en boites et que c'est dans ce but qu'ils avaient fait venir des boites en métal et que probablement d'autres essais pourront se réaliser.

Il fut demandé au gérant d'étudier le projet de le présenter au comité d'administration qui l'examinera.

Note: Les essais de bombons à base de fruits peuvent commencer là bas.

- Le Gérant ajoute encore que l'Agronome François stagiaire coo-gérant pourrait observer d'autres possibilités d'utiliser nos fruits, s'il avait la chance d'aller à l'étranger.

La séance fut levée vers 13 heures.

RAPPORT, COMPTE-RENDU DE LA
REUNION GENERALE DES COOPERATEURS DE
LA KONFIGI (à BUTARE)

(23 Mars 1971)

Compte-rendu Réunion générale de la
Coopérative Konfigi (Gihindamuyaga)
du 23 Mars 1971

J'ai assisté à cette réunion en tant que déléguée du Ministère, Service de la Jeunesse. La réunion a débuté un peu tard parce que les membres n'étaient pas arrivés. Jusqu'à la fin de la réunion, 19 membres sur 28 étaient présents, dont le Président de la coopérative qui a lui-même dirigé la réunion, (le bourgmestre de la commune Mbazi, le vice-Président (le député Rwamakuba n'y étant pas) Le Secrétaire et le gérant de la Coopérative. La réunion a débuté par la lecture du compte-rendu de la réunion précédente du 21 février 1971 qui a discuté de la ristourne à donner aux coopérateurs.

Dans cette réunion les points suivants vont intéresser les échanges

- . Le bilan des dépenses et des recettes en argent enfin la situation actuelle du budget, je note, en passant les 58.260 frs qui sont destinés aux ristournes.
- . Les ristournes aux coopérateurs
- . Renouvellement de deux membres du Conseil d'administration.

Le coogérant en stage a donné aux coopérateurs la situation du budget en chiffre en expliquant les dépenses réalisées pour l'amortissement de la maison, le mobilier.... et les remboursements faits.

Après quoi il a passé au deuxième point; les ristournes. Lors de la deuxième réunion, l'assemblée générale s'était entendue que la ristourne sur les fruits sera donnée comme suit.

Fruit	Ristourne (1 fraction du prix total des fruits vendus par le coopérateur)
Fraises	1/2
Citrons	1/2
Oranges	1/4
Papaye	1/3
Maracoudja	1/2
Goyaves	1/4
Rhubarbe	1/4
Ananas	1/4
Pruniers	1/2

Les fruits à plus grande ristourne, manquent à la coopérative, c'est pour encourager leur production qu'on a promis une grande ristourne à ceux qui vont les produire.

CES ristournes ont intéressé les participants parce que même, un coopérateur a pu toucher 10.107 frs pour les fraises qu'il a vendu à la coopérative. En plus de cette ristourne sur fruits ils ont tous reçu l'intérêt de leurs parts sociales 3%, (part sociale 1000 frs/an)

Le Président de la réunion (président du conseil d'administration fait remarquer que si on garde les mêmes fractions de ristourne sur fruits on ne va pas finir de rembourser le local et insiste que d'abord l'intérêt de la coopérative avant les intérêts personnels. C'est pourquoi tous les membres participants à la réunion après avoir discuté et approuvé la remarque du président, ils ont vite dit qu'il fallait changer les fractions. Le président propose de nouvelles:

Fruit	Fraction du prix total des fruits vendus par le coopérateur par an
Fraises	1/3
Citrons	1/3
Oranges	1/4
Papaye	1/4
Maracoudja	1/3
Goyaves	1/4

Rhubarbe	1/5
Ananas	1/4
Prunes	1/3

Les coopérateurs étaient contents. Directement on a passé au point dernier qui était sur l'ordre du jour, renouveler deux membres du conseil d'administration.

Puisque suivant leurs statut deux membres du comité d'administration doivent être remplacés tous les ans.

Le délégué du Ministère de la famille au bureau des coopératives rappelle ici, l'article 33 du statut régissant les élections du conseil d'administration. Alors on discuta longtemps sur la procédure à suivre et tomba d'accord pour redire tout le conseil d'administration en essayant de remplacer 2 membres par deux nouveaux.

Elections

Trois nouveaux membres et trois anciens font le nouveau conseil d'administration, celui ci procédera à l'élection de son président et à la désignation des conseillers. Après ces élections et ce travail, le délégué du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire au Bureau des coopératives rappelle le rôle du conseil d'administration;

- Il doit poursuivre des activités de la coopérative, aider les membres,
- envoyer des rapports au Bureau des coopératives des comptes rendu des réunions
- envoyer détaillé, l'emploi et l'état du budget de la coopérative.

Des questions se posèrent au délégué du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire: La prochaine réunion, qui va la convoquer?

R L'ancien président du comité d'administration va continuer son travail jusqu'à l'élection du nouveau président (les coopérateurs participants approuvèrent)

Q Les coopératives sont-elles aidées et comment peut on avoir de l'aide.

R Les coopératives qui ont besoin de l'aide introduisent une demande d'emprunt auprès de la Caisse Sociale par ex. ou autres sociétés. Nous aidons les coopératives qui boitent ou celles que nous voyons entrain de tomber.

Un des participants posa une question suggérant une bonne idée: Pourquoi on ne ferait pas un autre produit que la confiture pour varier, multiplier intensifier les activités des coopérateurs, par ex. faire du sirop, faire des pains qui se mangent avec de la confiture. Le gérant de la coopérative précisa qu'ils avaient le projet de faire des fruits en boites et que c'est dans ce but qu'ils avaient fait venir des boites en métal et que probablement d'autres essais pourront se réaliser.

Il fut demandé au gérant d'étudier le projet de le présenter au comité d'administration qui l'examinera.

Note: Les essais de bombons à base de fruits peuvent commencer là bas.

- Le Gérant ajoute encore que l'Agronome François stagiaire coo-gérant pourrait observer d'autres possibilités d'utiliser nos fruits, s'il avait la chance d'aller à l'étranger.

La séance fut levée vers 13 heures.

RAPPORT, COMPTE-RENDU DE LA
REUNION GENERALE DES COOPERATEURS DE
LA KONFIGI (à BUTARE)

(23 Mars 1971)

Compte-rendu Réunion générale de la
Coopérative Konfigi (Gihindamuyaga)
du 23 Mars 1971

J'ai assisté à cette réunion en tant que déléguée du Ministère, Service de la Jeunesse. La réunion a débuté un peu tard parce que les membres n'étaient pas arrivés. Jusqu'à la fin de la réunion, 19 membres sur 28 étaient présents, dont le Président de la coopérative qui a lui même dirigé la réunion, (le bourgmestre de la commune Mbazi), le vice-Président (le député Rwamakuba n'y étant pas) Le Secrétaire et le gérant de la Coopérative. La réunion a débuté par la lecture du compte-rendu de la réunion précédente du 21 février 1971 qui a discuté de la ristourne à donner aux coopérateurs.

- Dans cette réunion ^{ci} les points suivants vont intéresser les échanges
- . Le bilan des dépenses et des recettes en argent enfin la situation actuelle du budget, je note, en passant les 58.260 frs qui sont destinés aux ristournes.
 - . Les ristournes aux coopérateurs
 - . Renouvellement de deux membres du Conseil d'administration.

Le coogérant en stage a donné aux coopérateurs la situation du budget en chiffre en expliquant les dépenses réalisés pour l'amortissement de la maison, le mobilier.... et les remboursements faits.

Après quoi il a passé au deuxième point; les ristournes. Lors de la deuxième réunion, l'assemblée générale s'était entendue que la ristourne sur les fruits sera donnée comme suit.

Fruit	Ristourne (1 fraction du prix total des fruits vendus par le coopérateur)
Fraises	1/2
Citrons	1/2
Oranges	1/4
Papaye	1/3
Maracoudja	1/2
Goyaves	1/4
Rhubarbe	1/4
Ananas	1/4
Prunes	1/2
	!

Les fruits à plus grande ristourne, manquent à la coopérative, c'est pour encourager leur production qu'on a promis une grande ristourne à ceux qui vont les produire.

CES ristournes ont intéressé les participants parce que même, un coopérateur a pu toucher 10.107 frs pour les fraises qu'il a vendu à la coopérative. En plus de cette ristourne sur fruits ils ont tous reçu l'intérêt de leurs parts sociales 3%, (part sociale 1000 frs/an)

Le Président de la réunion (président du conseil d'administration fait remarquer que si on garde les mêmes fractions de ristourne sur fruits on ne va pas finir par rembourser le local et insiste que d'abord l'intérêt de la coopérative ^{par} avant les intérêts personnels. C'est pourquoi tous les membres participants à la réunion après avoir discuté et approuvé la remarque du président, ils ont vite dit qu'il fallait changer les fractions. Le président propose de nouvelles:

Fruit	Fraction du prix total des fruits vendus par le coopérateur par an
Fraises	1/3
Citrons	1/3
Oranges	1/4
Papye	1/4
Maracoudja	1/3
Goyaves	1/4

Rhubarbe	1/5
Ananas	1/4
Prunes	1/3

Les coopérateurs étaient contents. Directement on a passé au point dernier qui était sur l'ordre du jour, renouvez deux membres du conseil d'administration.

Puisque suivant leurs statut deux membres du comité d'administration doivent être remplacés tous les ans.

Le délégué du Ministère de la famille au bureau des coopératives rappelle ici, l'article 33 du statut régissant les élections du conseil d'administration. Alors on discuta longtemps sur la procédure à suivre et tomba d'accord pour élire tout le conseil d'administration en essayant de remplacer 2 membres par deux nouveaux.

Elections

Trois nouveaux membres et trois anciens font le nouveau conseil d'administration, celui ci procédera à l'élection de son président et à la désignation des conseillers. Après ces élections et ce travail, le délégué du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire au Bureau des coopératives rappelle le rôle du conseil d'administration;

- Il doit poursuivre des activités de la coopérative, aider les membres,
- envoyer des rapports au Bureau des coopératives des comptes rendu des réunions
- envoyer détaillé, l'emploi et l'état du budget de la coopérative.

Des questions se posèrent au délégué du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire: La prochaine réunion, qui va la convoquer?

R L'ancien président du comité d'administration va continuer son travail jusqu'à l'élection du nouveau président (les coopérateurs participants approuvèrent)

Les coopératives sont-elles aidées et comment peut on avoir de l'aide. Les coopératives qui ont besoin de l'aide introduisent une demande d'emprunt auprès de la Caisse Sociale par ex. ou autres sociétés. Nous aidons les coopératives qui boitent ou celles que nous voyons entrain de tomber.

Un des participants posa ~~une~~ question suggérant une bonne idée: Pourquoi on ne ferait pas un autre produit que la confiture pour varier, multiplier intensifier les activités des coopérateurs. Par ex. faire du sirop, faire des pains qui se mangent avec de la confiture. Le gérant de la coopérative précisa qu'ils avaient le projet de faire des fruits en boites et que c'est dans ce but qu'ils avaient fait venir des boites en métal et que probablement d'autres essais pourront se réaliser.

Il fut demandé au gérant d'étudier le projet de le présenter au comité d'administration qui l'examinera.

Note: Les essais de bombons à base de fruits peuvent commencer là bas.

- Le Gérant ajoute encore que l'Agronome François stagiaire coo-gérant pourrait observer d'autres possibilités d'utiliser nos fruits, s'il avait la chance d'aller à l'étranger.

La séance fut levée vers 13 heures.